

Interview sur la pression fiscale publiée dans l'hebdomadaire « Intégration » n°302 du lundi 20 novembre 2017, page 11 dans la rubrique contre-enquête

Qu'est-ce que la pression fiscale et comment la mesure-t-on?

Avant de définir la pression fiscale, il faut déjà rappeler que les impôts et taxes sont collectés sur la richesse créée dans une économie et que les spécialistes appellent Produit Intérieur Brut (PIB). La pression fiscale est donnée macroéconomique qui permet de connaître l'importance relative des impôts et taxes dans une économie. Elle permet d'apprécier la part du revenu que l'Etat prélève sur la richesse ainsi créée et celle qu'il laisse aux autres agents économiques notamment les ménages et les entreprises. La pression fiscale se mesure à travers le taux de pression fiscale qui est le ratio des impôts et taxes/le PIB, ou alors le taux des prélèvements obligatoires lorsqu'on ajoute les cotisations de sécurité sociale aux impôts et taxes. La notion de pression fiscale est très importante dans une économie parce qu'elle permet d'apprécier à la fois la capacité de mobilisation des ressources fiscales par l'Etat et le niveau de revenu que ce dernier laisse aux ménages et aux entreprises et qui a un impact sur la consommation, l'épargne et l'investissement.

Quelle est la différence entre pression fiscale et charge fiscale?

La pression fiscale est donnée macroéconomique qui permet de connaître l'importance relative des impôts et taxes dans une économie comme je l'ai signalé plus haut. Par contre, la charge fiscale représente le poids des impôts et taxes sur le patrimoine et/ou les revenus d'un contribuable. Pour une entreprise par exemple, la charge fiscale est constituée de tous les impôts et taxes qu'elle a supportés (patente, licence, impôt sur les sociétés, droits de timbre, droit d'enregistrements, taxes spécifiques et autres taxes diverses) et qui, enregistrés au débit de son compte d'exploitation, impactent négativement son résultat.

Est-ce qu'une augmentation la pression fiscale entraine forcément une augmentation de la charge fiscale pour les entreprises?

Une augmentation de la pression fiscale n'entraîne pas forcément celle des charges fiscales d'une entreprise. En effet, l'augmentation de la pression fiscale peut résulter de l'accroissement du rendement des impôts et taxes qui sont neutres pour les entreprises. C'est le cas la TVA.

A quel niveau se situe la pression fiscale aujourd'hui au Cameroun?

Nous avons la chance que le Cameroun fait partie de la « moyenne Afrique (16) » qui est un échantillon de 16 pays africains choisis par le Forum sur l'Administration Fiscale Africaine (ATAF), la Commission de l'Union Africaine (CUA), le Centre de politique et d'administration fiscale de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) et le Centre de développement de l'OCDE pour déterminer le taux de pression fiscale moyen en Afrique. Il ressort de la deuxième édition des statistiques des recettes publiques en Afrique publiée en octobre 2017 que le taux de pression fiscale du Cameroun se situait à 16,4% du PIB en 2015. Cette information ne devrait souffrir d'aucune contestation de

Interview sur la pression fiscale publiée dans l'hebdomadaire « Intégration » n°302 du lundi 20 novembre 2017, page 11 dans la rubrique contre-enquête

qui que ce soit, au regard de la qualité des structures qui conjuguent leurs efforts pour la donner chaque année.

La réunion des ministres des Finances de la zone franc estime que la pression fiscale reste faible en zone CEMAC et particulièrement au Cameroun. Êtes-vous du même avis?

Il est clair qu'à 16,4%, le taux de pression fiscale au Cameroun est en dessous de la « Moyenne Afrique (16)» qui est de 19,1%. Mais je doute que les autres pays de la CEMAC soient mieux lotis.

Comment expliquez-vous qu'au même moment le patronat camerounais parle à chaque fois d'une pression fiscale élevée?

Pour l'instant, la pression fiscale n'est pas élevée au Cameroun comme vous pouvez le constater vous-même. A titre de comparaison avec d'autres pays africains de la « Moyenne Afrique (16)» se situant à peu près au même niveau de développement que notre pays, à 16,4%, le taux de pression fiscale au Cameroun est inférieur à celui du Rwanda (16,7%), du Niger (17%), de la Côte d'Ivoire (17,6%), du Kenya (18,4%), du Cap Vert (19,2%), du Sénégal (20,8%), du Togo (21,3%). Selon une étude publiée par le Fonds monétaire international (FMI) en avril 2017, la contribution du secteur informel dans le PIB du Cameroun avoisine 30%. Quand on sait que l'administration fiscale qui peine à fiscaliser ces 30% du PIB s'adresse toujours aux mêmes contribuables, on comprend aisément pourquoi le patronat a l'impression que les entreprises camerounaises du secteur formel subissent une forte pression fiscale.

Cependant, il faut dépasser le sens premier de la pression fiscale tel qu'indiqué plus haut et prendre en compte toutes les contraintes fiscales directes et indirectes auxquelles les entreprises sont de plus en plus soumises. Redevables réels de leurs propres impôts et taxes, elles sont en plus redevables légaux et donc responsables du paiement de ceux des tiers (personnel, fournisseurs, actionnaires, clients, etc.). En cas d'omission ou d'erreur, les entreprises collectrices paient les impôts et taxes desdits tiers. Il est donc possible que les charges fiscales des entreprises augmentent de façon incidente.

Les dispositions de l'avant-projet de loi de finance 2018 sont-elles de nature à augmenter la pression fiscale comme l'affirme le GICAM?

Si nous sommes d'accord qu'à 16,4%, le taux de pression fiscale est encore faible au Cameroun, tout le monde, le GICAM y compris, devrait se satisfaire des mesures de nature à augmenter la pression fiscale au Cameroun, notamment les mesures réelles d'élargissement de l'assiette fiscale. Le problème est que le GICAM considère que les mesures contenues dans

Interview sur la pression fiscale publiée dans l'hebdomadaire « Intégration » n°302 du lundi 20 novembre 2017, page 11 dans la rubrique contre-enquête

l'avant-projet de loi de finance 2018 vont augmenter les contraintes fiscales auxquelles les entreprises sont déjà soumises et qui peuvent impacter leurs résultats de manière incidente.

Et que peut être l'impact de ces mesures sur la charge fiscale des entreprises ?

Ces mesures ne peuvent impacter la charge fiscale des entreprises que de manière incidente comme je l'ai indiqué plus haut.

Les autres griefs du GICAM sont le caractère répressif du projet de loi 2018 et l'affaiblissement du remboursement des crédits TVA. Comprenez-vous ces inquiétudes?

Ces inquiétudes sont compréhensibles. Comme partout ailleurs, le remboursement des crédits d'impôts en général et des crédits de TVA en particulier occupe une place centrale dans les rapports entre l'administration fiscale et le patronat. S'il y a effectivement affaiblissement du dispositif de remboursement des crédits de TVA comme l'évoque le GICAM, les résultats des entreprises peuvent être négativement impactés au moins de deux façons :

Premièrement, en attendant le remboursement de son crédit de TVA, l'entreprise est obligée de s'engager auprès des banques ; ce qui augmente ses charges financières ;

Deuxièmement, lorsque le remboursement du crédit de TVA d'une entreprise est différé pendant une longue période et que cette dernière commence à douter que ce remboursement se fasse un jour, elle constitue une provision pour créance irrécouvrable qui une fois de plus impacte négativement son résultat.

Propos recueillis par Aristide ABOUDI OTTU